

Déclaration de renseignements du bénéficiaire d'une fiducie désignée

Année visée

Veuillez lire les instructions à la page 3 avant de remplir ce formulaire.

Numéro d'entreprise du Québec, s'il y a lieu
NEQ

1 Renseignements sur le bénéficiaire et sur la fiducie désignée

Nom (et prénom, s'il y a lieu) du bénéficiaire 	
Adresse 	Code postal
Cochez la case appropriée et inscrivez le numéro demandé.	
<input type="checkbox"/> Particulier <small>Numéro d'assurance sociale</small>	<input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Fiducie <input type="checkbox"/> Société de personnes <small>Numéro d'identification</small>
Nom de la fiducie désignée 	Année d'imposition 1
Adresse 	Code postal 2
Nom (et prénom, s'il y a lieu) du fiduciaire ¹ 	
Adresse actuelle 	Code postal 4
Date à compter de laquelle le contribuable est bénéficiaire de la fiducie..... A M J 5	

2 Bénéficiaire désigné

Un des fiduciaires a-t-il changé d'adresse au cours de l'année inscrite à la ligne 1 ou au cours des quatre années qui la précèdent? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui , indiquez son nom et son ancienne adresse ² .	
Nom (et prénom, s'il y a lieu) 6	
Adresse 	Code postal 7
Un des fiduciaires a-t-il cessé d'agir comme fiduciaire pour la fiducie au cours de l'année inscrite à la ligne 1 ou au cours des quatre années qui la précèdent? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui , indiquez son nom et son adresse lorsqu'il a cessé d'exercer ses fonctions ² .	
Nom (et prénom, s'il y a lieu) 8	
Adresse 	Code postal 9

1. S'il y a d'autres fiduciaires, joignez une feuille contenant les renseignements demandés aux lignes 3 et 4.
2. Si cette réponse concerne plusieurs fiduciaires, joignez une feuille contenant les renseignements demandés.



2 Bénéficiaire désigné (suite)

Si, au cours de l'année visée, un revenu de la fiducie a été payé ou est devenu à payer au bénéficiaire désigné, ou si la part du bénéficiaire désigné dans le revenu de la société de personnes pour l'exercice visé comporte un revenu de la fiducie, ce revenu a-t-il fait l'objet d'une **attribution selon le paragraphe 104(13.1) ou 104(13.2)** de la Loi de l'impôt sur le revenu? Oui Non

Si **oui**, inscrivez-en ci-contre le ou les montants.

• Paragraphe 104(13.1)		11
• Paragraphe 104(13.2)		12

Crédit d'impôt

Le **bénéficiaire désigné** doit, dans le calcul de son revenu de l'année, **déclarer** le montant de la ligne 11 ou 12 à la ligne appropriée de sa déclaration de revenus. Remplissez également les lignes 13 à 21 pour calculer le crédit d'impôt non remboursable auquel ce bénéficiaire a droit.

Montant qui correspond à l'impôt que la fiducie paierait au Québec pour l'année d'imposition inscrite à la ligne 1, si elle était assujettie à cet impôt. Utilisez la *Déclaration de revenus des fiducies* (TP-646) pour faire ce calcul³.

	13
	14

Impôt d'une autre province que la fiducie doit payer pour cette même année d'imposition³

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 13 et 14.

Revenu imposable de la fiducie qui se rapporte à l'impôt provincial inscrit à la ligne 15

Montant de la ligne 15 divisé par celui de la ligne 16

Montant de la ligne 11. Ajoutez à ce montant 44 % ou 25 % des dividendes de sociétés canadiennes imposables si de tels dividendes sont inclus à la ligne 11 (le taux de 44 % s'applique aux dividendes déterminés et celui de 25 %, aux dividendes ordinaires [autres que des dividendes déterminés]).

Montant de la ligne 12

Additionnez les montants des lignes 18 et 19.

Pourcentage des affaires faites au Québec par le bénéficiaire, s'il est une société (ligne 421 de la *Déclaration de revenus des sociétés* [CO-17]). Sinon, inscrivez 100 %.

Montant de la ligne 17 multiplié par le montant de la ligne 20 et par le pourcentage indiqué. Reportez le résultat à la déclaration de revenus du bénéficiaire (à la ligne 411 de la *Déclaration de revenus des particuliers* [TP-1], à la ligne 128 de la *Déclaration de revenus des fiducies* [TP-646], ou à l'une des lignes 421b et 421c de la *Déclaration de revenus des sociétés* en inscrivant le code 304)⁴.

Crédit d'impôt =

	15	
÷	16	
=	17	
	18	
+	19	
=	x	20
	x	%
		21

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents ci-joints sont exacts et complets.

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

Date

Nom du représentant, s'il y a lieu

Adresse du représentant, s'il y a lieu (écrivez en majuscules)

Fonction ou titre

3. Joignez tout document qui confirme les montants inscrits aux lignes 13 et 14.

4. Notez que ce montant réduit le prix de base rajusté (PBR) de la participation du bénéficiaire dans la fiducie.



Instructions

Ce formulaire s'adresse à tout bénéficiaire d'une fiducie désignée s'il est

- soit un particulier (y compris une fiducie) qui réside au Québec le **dernier jour de l'année visée**;
- soit une société qui a un établissement au Québec à un **moment quelconque de l'année visée**;
- soit une société de personnes dont au moins un des membres, selon le cas,
 - réside au Québec le **dernier jour de l'année visée**, si ce membre est un particulier (y compris une fiducie),
 - possède un établissement au Québec à un **moment quelconque de l'année visée**, si ce membre est une société.

Dans ce formulaire, l'année visée est, selon le cas,

- l'**année d'imposition du bénéficiaire** au cours de laquelle se termine l'année d'imposition de la fiducie désignée;
- l'**exercice financier du bénéficiaire** au cours duquel se termine l'année d'imposition de la fiducie désignée.

Notez que vous devez inscrire à la ligne 1 l'**année d'imposition de la fiducie**.

Par *fiducie désignée*, on entend toute fiducie résidant au Canada, mais à l'extérieur du Québec, à l'exception des fiducies suivantes :

- les fiducies d'investissement à participation unitaire;
- les fiducies qui ne peuvent pas faire une attribution selon le paragraphe 13.1 ou 13.2 de l'article 104 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (par exemple, les fiducies pour employés, les fiducies régies par un régime de prestations aux employés, les fiducies de fonds réservé, les organismes religieux ou les organismes sans but lucratif, ou encore les fiducies qui n'ont pas résidé au Canada pendant toute l'année d'imposition).

En règle générale, la résidence d'une fiducie correspond à celle du fiduciaire. Toutefois, lorsque le fiduciaire réside à l'extérieur du Québec, mais que les faits démontrent qu'une partie importante du contrôle et de l'administration des actifs de la fiducie incombe à des personnes qui résident au Québec, nous pourrions décider de considérer que la fiducie réside quand même au Québec.

Vous devez remplir cette version du formulaire TP-671.9 pour l'année visée qui se termine **après le 29 juin 2010**.

Vous devez aussi la remplir pour l'année visée qui se termine **après le 11 juillet 2002 mais avant le 30 juin 2010** (dans le cas d'un bénéficiaire qui est une société) ou **après le 31 décembre 2001 mais avant le 30 juin 2010** (dans les autres cas) si le bénéficiaire de la fiducie désignée ou le membre de la société de personnes mentionnée au premier paragraphe a omis à la fois

- de joindre un formulaire TP-671.9 dûment rempli à la déclaration fiscale qu'il a produite au plus tard le 28 juin 2010 ou à la date d'échéance de production de la déclaration, si cette date est plus éloignée;
- de demander, dans cette déclaration fiscale, le crédit d'impôt pour bénéficiaire désigné d'une fiducie désignée.

Partie 2

Seul un bénéficiaire désigné doit remplir cette partie.

Lignes 6 à 9

Pour les lignes 6 à 9, on entend par *bénéficiaire désigné* un particulier (y compris une fiducie), une **société** ou une **société de personnes** qui est bénéficiaire de la fiducie désignée et qui détient

- soit une quote-part de 5 000 \$ ou plus des participations au revenu de la fiducie;
- soit une quote-part de 10 % ou plus des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie.

Cette quote-part est calculée en tenant compte de la quote-part des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie que détient toute personne avec laquelle le bénéficiaire désigné a un lien de dépendance.

Lignes 11 à 21

Pour les lignes 11 à 21, on entend par *bénéficiaire désigné* un particulier (y compris une fiducie) ou une **société** qui est bénéficiaire de la fiducie, ou un **membre d'une société de personnes** qui est elle-même bénéficiaire de la fiducie, si ce particulier, cette société ou ce membre de la société de personnes détient

- soit une quote-part de 5 000 \$ ou plus des participations au revenu de la fiducie;
- soit une quote-part de 10 % ou plus des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie.

Cette quote-part est calculée en tenant compte de la quote-part des participations au capital ou des participations au revenu de la fiducie, qui revient à toute personne avec laquelle le bénéficiaire désigné a un lien de dépendance.

Les lignes 11 à 21 s'adressent à un tel bénéficiaire s'il est, selon le cas,

- un particulier (y compris une fiducie) qui réside au Québec pendant l'année visée;
- une société qui possède un établissement au Québec à un moment quelconque de l'année visée.

Pénalités

Toute personne qui omet de fournir un renseignement demandé à l'une des lignes 1 à 12 encourt une pénalité équivalant à 100 \$ pour chaque omission.

De plus, tout bénéficiaire désigné d'une fiducie qui omet d'inclure dans son revenu pour l'année visée les montants inscrits aux lignes 11 et 12 encourt une pénalité égale au plus élevé des montants suivants :

- 100 \$;
- 25 % de l'**excédent** de l'impôt qu'il aurait eu à payer s'il avait inclus ces montants dans son revenu, sur l'impôt qu'il a payé pour l'année, selon les renseignements qu'il a fournis.

